



In memoriam

Beate Collet (1961-2023)

Corinne Rostaing

DANS **SOCIOLOGIE** 2023/4 (VOL. 14), PAGES 393 À 394
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 2108-8845

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-sociologie-2023-4-page-393.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

In memoriam Beate Collet (1961-2023)

Sociologue du couple mixte et de la famille, Beate Collet, décédée le 4 avril 2023, était une spécialiste reconnue sur les questions d'intermariage et de relations interethniques, sur la dynamique conjugale et familiale dans les situations de mixités et de migrations et sur les questions de genre et d'intersectionnalité. Elle a consacré sa carrière à l'étude de la mixité conjugale qu'elle a toujours eu à cœur de conceptualiser, et ce dès son premier ouvrage¹. La mixité conjugale en France, au début des années 1990, ne relevait ni de la sociologie de la famille – qui ne s'intéressait guère aux familles immigrées –, ni de la sociologie de l'immigration – qui investissait d'autres publics immigrés, plus défavorisés et marginalisés et elle a ainsi contribué à la structuration de ce champ de recherche. Directrice adjointe du Gemass (UMR 8598), elle venait d'être nommée professeure de sociologie en 2022, et devenait ainsi la première femme professeure au sein du département de sociologie de Sorbonne Université.

Née en Allemagne, elle avait débuté des études littéraires à l'Université de Francfort. En 1981, lors d'un séjour à Nantes pour perfectionner son français, elle décide de rester en France et de s'inscrire en sociologie. Après l'obtention de sa maîtrise à Nantes, avec un mémoire « Exotisme au quotidien » (1986) consacré aux couples mixtes, elle part à Paris pour suivre un DEA puis une thèse à l'Ehess, sous la direction de Dominique Schnapper.

La thèse, intitulée « Citoyennetés et Mariage mixte en France et en Allemagne », soutenue en 1996, portait sur les processus

d'intégration de conjoints étrangers dans le cadre d'une comparaison France-Allemagne. Les études comparatives en sociologie n'étaient alors pas si nombreuses et encore moins celles qui s'appuyaient sur des enquêtes qualitatives. Beate Collet a mené une comparaison systématique des contextes nationaux – histoire nationale, systèmes juridiques, faits migratoires, réalités familiales – et réalisé une double enquête sur des populations d'enquête comparables – une centaine d'entretiens avec des couples composés d'hommes originaires de pays à culture dominante musulmane, mariés avec des femmes soit françaises soit allemandes. Elle a construit une typologie idéal-typique des formes d'intégration en fonction de deux principes, la participation nationale et citoyenne (*demos*) et la référence à la culture d'origine (*ethnos*), distinguant l'intégration par différenciation, l'intégration par assimilation et l'intégration citoyenne².

Nommée maîtresse de conférences à l'université Lumière Lyon 2 en 1998, elle initie avec Emmanuelle Santelli de nombreuses recherches sur les conjugalités mixtes des descendants d'immigrés maghrébins ayant grandi dans le pays d'immigration de leurs parents. Leur livre, *Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés* (Puf, 2012), s'appuyant sur l'analyse de plus de 150 entretiens et des données statistiques tirées de l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO, 2008, Ined/Insee), renouvelle la réflexion sur l'endogamie et l'homogamie en proposant le concept d'*homogamie socio-ethnique* et révèle que le choix conjugal des descendants d'immigrés maghrébins, sahéliens et turcs est endogame à hauteur de 60 %. Toutefois, les critères et modalités de choix endogames se transforment dans le pays d'immigration et différents modes de choix et d'installation conjugales coexistent³.

1. Beate Collet et Claudine Philippe (dir.) (2008), *Mixités. Variations autour d'une notion transversale*, Paris, L'Harmattan, avec la participation de Gabrielle Varro.

2. Pour aller plus loin : Beate Collet (2000), « Binationale Paare und Familien in Frankreich und Deutschland. Die Auswirkungen des rechtlichen Status auf die Integrationsmodi inländisch verheirateter Ausländer », in Alber J.-L., Ossipow L., Outemzabet V., Waldis B., *Mariages tous azimuts. Approche pluridisciplinaire des couples binationaux. Grenzüberschreitend Heiraten. Binationale Paare in pluridisziplinärer Perspektive*, Fribourg, Éditions universitaires Fribourg, p. 103-119 ; Beate Collet (2003), « Modes d'intégration nationale et mariage mixte en France et en Allemagne : à propos d'un processus de construction de comparaison internationale », in Lallement M., Spurk J. (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, p. 233-

247 ; Beate Collet (2006), « Pour l'étude des modes d'intégration entre participation citoyenne et références culturelles », *Revue européenne des sciences sociales*, n° 135, p. 93-107.

3. Pour illustration : Emmanuelle Santelli et Beate Collet (2012), « De l'endogamie à l'homogamie socio-ethnique. Réinterprétations normatives et réalités conjugales parmi les descendants d'immigrés », *Sociologie et société*, vol. 43, n° 2, p. 327-352 ; Emmanuelle Santelli et Beate Collet (2013), « Couples endogames, couples mixtes : options conjugales et parcours de vie de descendants d'immigrés en France », *Migrations Société*, n° 145, p. 107-120 ; Beate Collet et Emmanuelle Santelli (2016), « Endogamy versus Homogamy. Marital Choice among Descendants of North African, Sahelian African and Turkish Immigrants in France », *Zeitschrift für Familienforschung/Journal of Family Research*, vol. 28, n° 2, p. 245-264.

Beate Collet avait rejoint en 2007 l'Université Paris-Sorbonne en tant que maîtresse de conférences et elle a contribué à la création et au développement du Master « Chargé-e d'études sociologiques : conseil, enquêtes, évaluations ». Elle a toujours eu une véritable passion pour la transmission, passant de longues heures à conseiller des étudiant-es ou à accompagner ses doctorant-es, qu'elle encadrait avec rigueur scientifique et humanité. Très engagée dans la vie collective de cet établissement, Beate Collet était devenue en 2019 chargée de mission à la lutte contre les discriminations et le racisme au sein de la mission égalité-lutte contre les discriminations, créant les permanences « Parlons discrimination » qui se tiennent toujours de manière régulière ou organisant en 2021 un colloque international sur « Les fondements de la discrimination contemporaine. Comment lutter contre les discriminations à l'université ? ».

Côté recherche, Beate Collet a continué son analyse des couples mixtes et le foisonnement d'études empiriques sur le sujet a été illustré lors du colloque international intitulé « *New research challenges on intermarriage and mixedness in Europe and beyond* » qu'elle a co-organisé à l'Université Paris-Sorbonne, avec Anne Unterreiner en 2015. Elle a soutenu en 2018 une habilitation à diriger des recherches intitulée « La mixité conjugale dans les sociétés démocratiques. Normes conjugales et inégalités entre les conjoints » dont le garant était Pierre Demeulenaere. Beate Collet y définit la spécificité des couples mixtes à l'aune de trois dimensions qui se complètent et les distinguent résolument des autres couples.

D'abord, la transgression des normes conjugales en vigueur, et ce quelle que soit la composition nationale, ethnoculturelle ou religieuse des couples mixtes, suscite des réactions et souvent la désapprobation des familles respectives. Ensuite, l'inégalité ethnoculturelle entre les deux conjoints, l'un-e issu-e de la population majoritaire et l'autre issu-e d'une minorité ou immigré-e ou étranger-e crée un déséquilibre⁴. Enfin, les couples mixtes élaborent des stratégies d'arrangements inter-culturels pour rendre leur quotidien conjugal viable et compenser l'inégalité entre eux⁵.

Beate Collet continuait d'être fortement investie dans l'animation scientifique – membre du comité de rédaction de la revue *Recherches familiales*, de la revue *Temporalités*, du comité de pilotage du CIERA. Son dernier rapport de recherche portait en 2022 sur les risques prostitutionnels à l'adolescence avec Katia Baudry et elle menait une recherche, avec Christian Brouder, Jeanne Goulpier et Élise Verley sur les carrières scientifiques des femmes, sans oublier ce livre de synthèse sur la mixité conjugale qu'elle n'a pas eu le temps de terminer. Elle a travaillé jusqu'au bout, sans laisser trop de place à ce cancer qui la rongait et nous avons admiré son courage et sa dignité face à cette épreuve. Les hommages qui lui ont été rendus ont rappelé sa personnalité attachante, son humanité, son énergie, son rire tonitruant, ses énervements, sa curiosité permanente. Sociologue engagée, elle n'avait de cesse de partager sa passion pour la sociologie.

Corinne Rostaing
(Université Lumière Lyon 2, Centre Max Weber)

4. Beate Collet (2015), « From Intermarriage to Conjugal Mixedness: Theoretical Considerations Illustrated by Empirical Data in France », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 662, n° 1, p. 129-147.

5. Beate Collet (2017), « Conjugal Mixedness in France. Marital Norms and Inequalities in Interethnic Relationships », *Migration Studies. Review of Polish Diaspora*, vol. 166, n° 4, p. 143-161.